



Mairie  
65130 Capvern

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Novembre 2017 à 20 heures 30.

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS:** MM. LARAN JP. ZANON M. LACHAUD P. DASTUGUE G. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO T. TOSCANO Ch. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC V.

**PROCURATIONS:** ROYO F (ZANON M) – FORNER M (DASTUGUE G)

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Madame Chantal TOSCANO

\*\*\*\*\*

### **VIREMENT DE CRÉDITS**

L'article D 2131 concernant les frais d'études étant sous évalué, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de prélever la somme de 14.000 € sur l'article D 2313 (construction)

### **LOCATION D UNE PARTIE DE LA PARCELLE AL 2 A HERVÉ BOTAREL**

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Mr Hervé BOTAREL, exploitant forestier domicilié à CASSAGNE 31260, tendant à la location d'une parcelle de terrain communal afin d'y stocker du bois.

Ouï Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de louer un terrain de 0ha 50a, représentant une partie de la parcelle AL 2, au prix de 363 € par an, pour une durée de 3 ans (renouvelable 2 fois) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

### **LOCATION D UNE PARCELLE A STEFAN KARCZEWSKI**

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Mr Stefan KARCZEWSKI tendant à louer, pour stockage de son bois de chauffage, une partie d'environ 7a de la section AL n°2 (e).

Ouï Monsieur le Maire, après en voir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide d'accepter cette demande et l'autorise à signer un contrat de location au prix de 150 € par an pour une durée de 3 ans (renouvelable 2 fois) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

### **AVENANT DSP THERMES**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal : Une rencontre entre le Maire, les Adjointes, la Directrice des Thermes et Monsieur Ferrara PDG de Santé Action a été programmé en Mairie de Capvern en date du 13 novembre 2017, portant sur la négociation du niveau de la redevance variable.

Comme il est prévu dans la DSP, au Chapitre IV, CONDITIONS FINANCIÈRES, dans l'Article, 20.2 Redevance partie variable, les parties conviennent qu'un avenant au Contrat de délégation de service public peut être rédigé afin d'établir un mode de calcul de la part variable.

Monsieur Ferrara propose qu'un complément de redevance variable soit versé à la commune avec le mode de calcul suivant : 0.4% du chiffre d'affaire + 5% du résultat économique.

Le conseil municipal de Capvern réuni en date du 15 novembre a validé à l'unanimité des présents la proposition de Monsieur Sauveur Ferrara PDG de la société Santé Action.

Le conseil municipal de Capvern réuni en date du 15 novembre donne, à l'unanimité des présents, procuration à Monsieur le Maire pour signer l'Avenant numéro 1 au Contrat de Délégation de Service Public relative à l'affermage du domaine Thermal de Capvern.

Fin de séance 22h30.

Le Maire Jean-Paul LARAN.